

## Colloque : Protéger toutes les victimes des conflits armés : l'incessant combat.

PARIS - 10 novembre 2017 - À l'occasion des 40 ans des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, textes majeurs du droit international humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) organise un colloque intitulé :

« Protéger toutes les victimes des conflits armés : l'incessant combat »

Celui-ci se tiendra à Paris le 16 novembre 2017, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère des Armées, l'Ambassade de Suisse et la Croix-Rouge Française (CRF).

En 1977, les Etats, sur proposition du CICR, acceptèrent de compléter les Conventions de Genève de 1949 pour renforcer la protection juridique des personnes victimes des conflits armés, particulièrement les civils et les blessés.

Pour comprendre la portée majeure des Protocoles additionnels, il faut remonter aux années 50 où le CICR, face à la multiplication des conflits de décolonisation, la Guerre froide et la course aux armements, avait pris conscience de la nécessité de compléter le droit international humanitaire existant. Il faudra plus de vingt ans de négociations pour que les Etats acceptent, en 1977, deux protocoles additionnels aux Conventions de Genève ; le premier concernant les conflits internationaux, le deuxième, les conflits internes.

Le colloque du 16 novembre prochain, placé sous le haut patronage de Monsieur **François de Rugy**, président de l'Assemblée nationale, s'ouvrira en présence notamment de Madame **Florence Parly**, ministre des Armées et de Monsieur **Peter Maurer**, président du CICR.

Il s'articulera autour de trois tables rondes ancrées sur les conséquences humanitaires des conflits armés actuels, la protection, notamment des populations civiles et la pertinence du droit international humanitaire plus que jamais d'actualité :

1. « De la guérilla au terrorisme : la pertinence du droit international humanitaire face aux réalités contemporaines »
2. « La protection des civils : un impératif dans la conduite des hostilités »
3. « Respecter et faire respecter le droit international humanitaire dans les conflits armés »

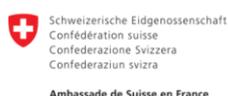
(Voir la composition des tables rondes sur le site du colloque : <http://colloque.cicr.org>)

Pour clôturer cette journée d'échange et de réflexion, Monsieur **Jean-Yves Le Drian**, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, délivrera un message et Madame **Marielle de Sarnez**, présidente de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, rejoindra le président du CICR.

À suivre le jour de l'évènement sur Twitter : **#Protocoles77**

Toutes les informations du colloque sur <http://colloque.cicr.org>.

Lors de la séance solennelle d'ouverture interviendront également Monsieur **Bernardino Regazzoni**, ambassadeur de Suisse en France, Monsieur **Adama Ouane**, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Monsieur **Jean-Jacques Eledjam**, président de la Croix-Rouge française (CRF).



### Contact presse :

Délégation régionale du CICR en France :

Frédéric Joli : 06 20 49 46 30

Lucile Marbeau : 06 22 41 37 62